

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°26/2019

Objet : travaux route des Charres

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SATP pour des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées pour le compte du SILA ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur la route des Charres sera perturbée du 02/09/2019 au 03/09/2019 inclus.
La circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 02/09/2019

Le Maire




Jean-François GIMBERT